

Conseil de l'ED, 16 juin 2022

Membres présents dans la salle Troubadour, à la MSHS : Ayman AL JOUMAA (représentant des doctorants- site Poitiers) ; François BRIZAY (Directeur de l'ED – site Poitiers) ; Elvire DIAZ (Directrice du laboratoire MIMMOC) ; Valérie FOURNIER (Assistante des EDs – site Poitiers) ; Jean-Luc TERRADILLOS (membre extérieur – Espace Mendès France).

Membres présents en visio-conférence : AMANGOUA Henaba Loïs (représentante des doctorants- site Limoges) ; Cécile AUZOLLE (Directrice du laboratoire CRIHAM) ; Dorian GUILLON (Assistant de l'ED – site Limoges) ; Charlotte KRAUSS (Directrice du laboratoire FoReLLIS) ; MAR Demba (représentante des doctorants- site Limoges) ; Gilles MARMASSE (Directeur du laboratoire MAPP) ; Soazig VILLERBU (Directrice adjointe de l'ED Humanités – site Limoges) ; David WATERMAN (membre extérieur – Université de La Rochelle).

Membres Excusés : M. Martin AURELL (Directeur du laboratoire CESC) ; Vincent MICHEL (représentant du laboratoire - HERMA) ; Cécile QUINTANA (Directrice du laboratoire CRLA) ;

- Contrats doctoraux

Cette année, à Poitiers, le secteur SHES pouvait déposer de 9 demandes de contrats doctoraux 100 % UP réparties entre 8 laboratoires :

-L'ED Humanités a bénéficié de 4 demandes de contrat : 2 pour le CESC, 1 pour le CRIHAM et 1 pour le MAPP.

-2 laboratoires de l'ED Humanités sont sur la liste complémentaire : HERMA (1^{er} sur la liste complémentaire) et MIMMOC (3^o sur la liste complémentaire).

L'ED Humanités a présenté un candidat du laboratoire CRIHAM pour un contrat 50 % PU et 50 % Région Nouvelle-Aquitaine.

Les candidats ont été auditionnés le 25 mai par un jury composé de la directrice et des directeurs des trois ED du secteurs SHES (Humanités, SLPCE et SSTSEG) et des directeurs et directrices des laboratoires. Tous les dossiers ont été validés à l'issue de discussions qui ont permis aux laboratoires de préciser la méthodologie et d'expliquer la pertinence des projets présentés par leurs candidats.

F. Brizay a participé le 14 juin avec Yves Gervais (VP Recherche) et des représentants de l'EESI à une réunion sur le co-financement des contrats doctoraux. L'EESI s'interroge sur la procédure de sélection des candidats. À l'Université de Poitiers, la répartition des contrats doctoraux est faite chaque année en fonction du nombre de doctorants, de HDR, de thèses soutenues dans chaque laboratoire. La proposition de classement des laboratoires est présentée aux directeurs et directrices des laboratoires au début de l'année civile.

Yves Gervais et F. Brizay sont disposés à rencontrer des membres de l'EESI pour leur préciser le fonctionnement de la procédure de sélection des candidats aux contrats doctoraux. Lorsque le laboratoire Forellis est éligible à un contrat doctoral, il choisit un doctorant parmi plusieurs candidats ; tous ne travaillent pas sur la BD qui est un de ses thèmes de recherche, parmi d'autres. La direction du Conseil de l'ED appuiera Charlotte Krauss dans ses discussions avec l'EESI.

À Limoges la procédure suivie cette année est celle, par anticipation, de la nouvelle ED LSHS couvrant six laboratoires – jusque-là le recrutement des contrats échappait à l'ED et était organisé par l'Institut de Recherche SHS. L'ED bénéficie de 5 contrats, 10 candidats ont déposé leur candidature (un seul laboratoire n'est pas représenté) et les auditions auront lieu le 4 juillet. Il est à noter que les laboratoires ne proposent pas de classements des candidats et qu'il n'est prévu dans règlement intérieur aucun équilibre entre laboratoires ni « effet-mémoire ».

- Bilan des journées thématiques

Les journées thématiques ont eu lieu au Creps de Poitiers les 09 et 10 juin sur le thème : « Le Centre et la Marge ».

F. Brizay remercie les organisateurs et organisatrices qui ont fait un remarquable travail qui a permis le bon déroulement de cette manifestation scientifique.

Sur les 14 communications prévues, 13 ont eu lieu (un problème technique a empêché une doctorante de présenter son travail).

Bilan positif de ces deux journées qui ont montré la richesse des thèmes abordés, dans des disciplines aussi variées que la géographie, la littérature, la philosophie, les sciences de la gestion, le cinéma, la création et la BD.

La direction de l'ED va réfléchir avec les organisateurs à la diffusion des communications. Désormais, les Pulim (Presses Universitaires de Limoges) ne prenant plus de manuscrits d'actes des JT, nous pourrions envisager une diffusion en ligne sur une plateforme.

A. Al Joumaa, représentant des doctorants de Poitiers et un des organisateurs des JT, formule les remarques suivantes :

-Il y avait trop de doctorants dans le comité d'organisation. Dans un souci d'efficacité, il suggère qu'il faudrait à l'avenir prévoir 5 à 7 organisateurs.

-Les organisateurs ont découvert en peu de temps tous les aspects techniques de l'organisation des JT. Les conseils de leurs prédécesseurs leur auraient été utiles. Il propose qu'à l'avenir un membre du comité d'organisation conseille le nouveau comité.

*Le conseil de l'ED retient ces deux propositions. L'année prochaine, un des organisateurs des JT de 2022 conseillera le comité d'organisation des JT de 2023.

A. Al Joumaa fait observer que le Creps est un peu loin de Poitiers, ce qui ne facilite pas le déplacement des doctorants qui n'ont pas de voiture. F. Brizay justifie le choix du Creps par le fait que c'est une structure qui offre à la fois une salle de réunion, un service de restauration et un hébergement. En outre, il permet d'accueillir un nombre élevé de doctorants puisque jusqu'à présent les JT étaient ouvertes aux doctorants de Poitiers et de Limoges. À partir de l'année prochaine, comme les JT poitevines ne concerneront plus que les doctorants de Poitiers, il est possible d'envisager leur tenue à la MSHS et un logement au Crous. Au mois de juin, bien des étudiants ont libéré leur chambre.

- Prix de thèse

F. Brizay remercie les collègues qui ont fait partie avec lui du jury du Prix de thèse de l'ED Humanités : Soazig Villerbu (Université de Limoges et vice-directrice de l'ED Humanités), Jean-Luc Terradillos (rédacteur en chef de la revue *L'Actualité Nouvelle-Aquitaine*), David Waterman (Université de La Rochelle).

Les membres du jury du prix de thèse de l'ED Humanités se sont réunis le 30 mai 2022. Ils avaient à examiner 5 dossiers, transmis par les laboratoires. (2 Criham, 1 CESC, 1 Mimmoc, 1 Forellis).

Le prix de thèse de l'ED Humanités a été attribué à Blanche LLAURENS (laboratoire Criham), dont la thèse est intitulée *La migration des graveurs flamands et néerlandais à Paris dans la première moitié du XVIIIe siècle (c. 1597-c. 1645) : circulations, réseaux, collaborations et copies*. Le montant du prix est de 1 000 euros.

B. Llaurens présentera sa thèse le 23 juin dans le cadre des JT de l'ED SLPCE, au Creps.

L'année prochaine, les responsables des ED Humanités et Humains en société (cette ED regroupera les actuelles ED SLPCE et SSTSEG) envisagent de décerner deux prix de thèse : un prix pour l'ensemble du secteur SHES et un prix du Collège doctoral qui représenterait le secteur SHES lors de la cérémonie de remise des diplômes. Il y aurait ainsi davantage de candidats et cela motiverait davantage les doctorants. Ce projet sera discuté lors du prochain conseil de l'ED.

- Rentrée 2022/2023 (règlementation et organisation)

Rentrée le vendredi 14 octobre au Futuroscope, organisée par les sciences (ED Sismi).

Envoi des dossiers d'inscription et de réinscription à partir de juillet. Le secrétariat de l'ED donne la priorité aux dossiers de réinscription en 2^o année, car ils sont plus faciles à traiter.

Remis des diplômes à Poitiers le vendredi 09 décembre.

Les dates de rentrée à Limoges seront définies à l'échelle du Collège des ED.

- Fin de l'alliance des Universités de Limoges et Poitiers

Le conseil de l'ED prend acte de la fin de 2 alliances et collaborations :

-À partir de septembre 2022, l'ED Humanités ne sera plus bisite puisque désormais les universités de Poitiers et de Limoges auront chacune leur ED. L'ED Humanités de Poitiers maintiendra les JT. Les ED de Poitiers et de Limoges verront si elles peuvent organiser des actions en commun.

-L'UP ne renouvelle pas l'accord qui la liait à l'ICP (Institut catholique de Paris) depuis une vingtaine d'années. En conséquence, l'ED n'accueillera plus d'étudiants de l'ICP, qui étaient des doctorants en philosophie.

Au 1^{er} septembre l'ED Lettres, sciences humaines et sociales (LSHS) verra le jour à Limoges, regroupant l'ensemble des six laboratoires du secteur qui étaient jusque-là répartis sur trois ED bi-sites.

- Questions diverses

Règlement interne : on attend le retour de l'UP sur le texte que l'ED a transmis aux directeurs et directrices des laboratoires en mars dernier. Le Collège doctoral, qui a relu ce document, y a apporté de petites modifications :

- En ce qui concerne la composition du conseil de l'ED, celui-ci compte 20 membres :
 - . Le directeur de l'École Doctorale.
 - . 11 représentants de l'établissement :
 - Les 7 Directeurs et Directrices d'Unités de Recherche représentant les laboratoires CESCO, CRIHAM, CRLA, FoReLLIS B, HeRMA, MAPP, MIMMOC.
 - Les 2 assistantes des ED du secteur SHES : Mesdames Valérie Fournier (ED Humanités) et Isabelle Michaud (ED Humains en société).
 - 2 représentantes des personnels administratifs : Mesdames Nathalie Guillemet et Nathalie Fofana, responsables respectivement de la scolarité des doctorants en SHA et en Lettres et Langues.
 - . 4 représentants des doctorants et élus parmi les doctorants inscrits dans l'ED.
 - . 4 personnalités extérieures à l'ED *Humanités* choisies parmi les personnalités qualifiées, dans les domaines scientifiques et dans les secteurs socio-économiques concernés : représentants de la revue L'Actualité Nouvelle-Aquitaine), de l'Université de La Rochelle, de l'EESI, de l'Ecole du Louvre.

-Des collègues retraités peuvent siéger dans les jurys aux conditions suivantes :

Les membres à la retraite peuvent faire partie d'un jury en qualité d'invités mais ne participent pas au rapport de soutenance, sauf s'ils ont obtenu l'éméritat. Les Professeurs émérites ou Maîtres de Conférences émérites font partie du jury en tant que membres à part entière.

A Limoges, le règlement intérieur a été validé par les services juridiques et passe en CA le 8 juillet.

Le Conseil de l'École Doctorale LSHSH est présidé par le directeur de l'École Doctorale. Sa composition tient compte d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Il comprend 17 membres permanents, distribués de la manière suivante :

- Le directeur de l'ED et son adjoint,
- Le directeur de l'Institut de Recherche SHS
- Les directeurs des six unités de recherche composant l'École Doctorale ou leurs représentants (FRED, GRESO, CeReS, CRIHAM, EHIC, GEOLAB)
- Deux représentants BIATSS représentants des ingénieurs, techniciens et personnels administratifs (ITA) de l'Université de Limoges,
- Trois représentants des doctorants,
- Trois membres extérieurs, décidés en concertation avec la direction des unités de recherche.

Sont, en outre, invités de façon permanente le chargé de mission Doctorat, Écoles et Formations Doctorales, le responsable administratif du Collège Des Ecoles Doctorales, le gestionnaire de

l'École Doctorale, le directeur de chacune des composantes de l'École Doctorale (FLSH, INSPE, ENSA) ou leurs représentants.

Le prochain conseil de l'ED, dans le nouveau cadre strictement poitevin, aura lieu le jeudi 13 octobre 2022, la veille de la réunion de l'accueil des primo-doctorants. Si un conseil d'Ufr est programmé ce jour-là en SHA ou en Lettres et Langues, le conseil de l'ED sera déplacé le 20 octobre, dans la mesure du possible.

La séance est levée à 15h 30.